F.A.Q. Espaces Jeunes

Inscriptions et réservations :

Comment procéder à une inscription ?

Une fois le portail famille crée et une fois que les documents ont été acceptés vous pourrez cliquer sur « Inscrire votre enfant à une nouvelle activité ».
Il ne vous restera plus qu'à chercher l'activité que vous souhaitez parmi les trois onglets Extrascolaire/Périscolaire/Cantine.

Comment réserver ?

Une fois votre enfant inscrit, vous pouvez réserver une place à l'activité de votre choix.

En fonction des places disponibles, le symbole présent sur le créneau peut changer (Voir légende ci-dessous)

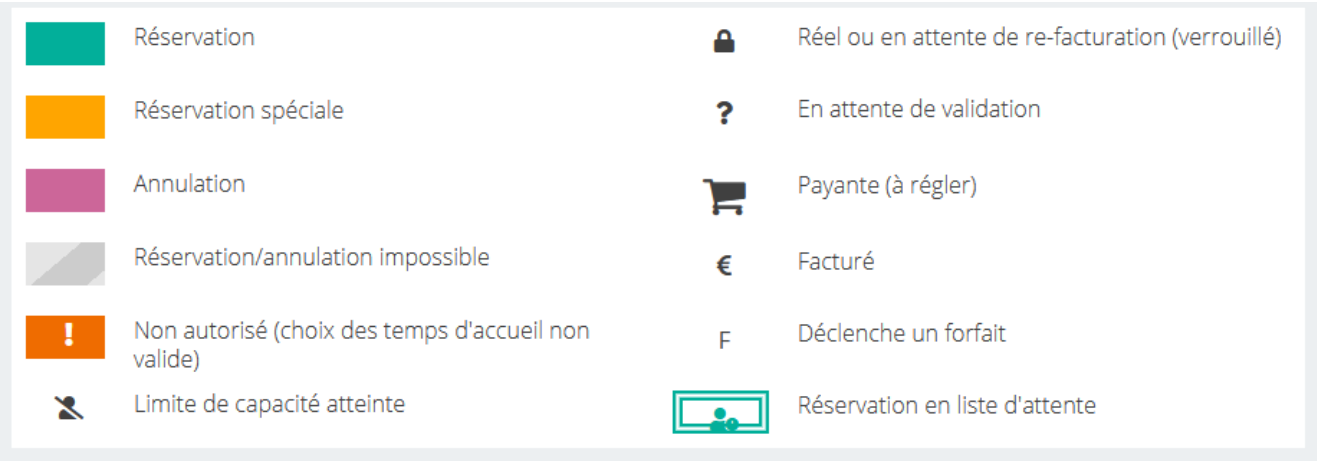

Veillez à bien sauvegarder vos réservations avant de quitter.

Je suis sur liste d'attente, que dois-je faire ?

Lorsque vous êtes sur liste d'attente, vous serez contactez par Raphaël si une place se libère. Vous recevrez un SMS précisant le jour et la nature de l'activité dans laquelle une place se libère.

Le local

Ou se situe le local de l'Espace Jeunes ?

Il est situé sur le plateau sportif, entouré par les préfabriqués utilisés par l'école élémentaire. Pendant les horaires d'ouverture de l'Espace Jeunes, vous pouvez entrer dans l'école élémentaire afin de vous rendre au local. Sauf mention contraire, l'entrée se fait par le portail vert du Chemin de la Mairie.

Il y a-t-il un parking à vélo à proximité de l'Espace Jeunes ?

Oui, derrière le local.

Les vendredis

À quelle heure peut–on venir à l'Espace Jeunes ?

Sauf mentions contraires, les horaires d'ouvertures de l'Espace Jeunes sont les suivants :

Vendredis	Vacances		
	Après-midi	Journée	Après-midi + soirée
17h - 22h	14h – 18h	9h – 18h	14h - 22h

Ces horaires correspondent aux horaires où le local est ouvert. Pour certaines activités, un horaire peut être imposé, notamment pour les sorties.

Le vendredi soir, si vous devez arriver après 18h30, merci de prévenir Raphaël par SMS (*06 59 07 86 67*)

À quelle heure est le repas ? Est-il payant ?

Généralement, le repas est à 19h. Il est compris dans le tarif de la soirée.

Quand est ce que les réservations ouvrent pour les vendredis ?

Les réservations sont ouvertes par périodes afin de limiter les réservations sur l'année entière.

Période concernée	Ouverture des réservations	Fermeture réservations
Période 1 *(du 01/09 au 17/10)*	Lundi 25 Août 2025 12h00	Dimanche 19 Octobre 2025 23h59
Période 2 *(du 03/11 au 19/12)*	Lundi 20 Octobre 2025 12h00	Dimanche 21 Décembre 2025 23h59
Période 3 *(du 05/01 au 06/02)*	Lundi 22 Décembre 2025 12h00	Dimanche 08 Février 2026 23h59
Période 4 *(du 23/02 au 03/04)*	Lundi 09 Février 2026 12h00	Dimanche 05 Avril 2026 23h59
Période 5 *(du 20/04 au 03/07)*	Lundi 06 Avril 2026 12h00	Dimanche 05 Juillet 2026 23h59

Les demandes de réservations et d'annulations sont possibles sur le portail famille jusqu'à 9h le mardi de la même semaine.

Quand est-ce que la soirée se termine ?

Elle se termine à 22h. Il est en revanche possible de partir plus tôt dans la mesure où ce départ anticipé est prévenu par mail ou par SMS.

Il y a-t-il une facturation en cas d'annulation de dernière minute ?

Oui, il y a une facturation en réponse au désagrément causé. Certaines activités sont prévues et organisées selon un nombre de jeunes. ATTENTION, les annulations de dernière minute permettent difficilement de prévenir les personnes sur liste d'attente.

Doit-on fournir un pique-nique le vendredi soir ?

Non, le repas est fourni et est compris dans le tarif de la soirée.

Il y a-t-il des sorties prévues le vendredi soir ?

Pour des raisons de locations de minibus, il n'y a pas de sorties les vendredis soir. En revanche, il est possible qu'il y ait des déplacements à pieds dans la commune au cours de la soirée (Parc des Ecoutoux, Stade de Rugby…). Ces déplacements seront inscrits sur une Fiche de Sortie que vous trouverez sur le portail vert du plateau sportif, ou sur l'Algeco de l'Espace Jeunes.

Est-il possible de venir après le repas ?

Les jeunes sont conviés, de préférence, à venir avant le repas puisque celui-ci est compris dans le tarif. Il est toutefois possible de venir après mais le tarif entier de la soirée sera toujours appliqué.

Vacances :

Quand les réservations ouvrent-elles ?

Pour chaque semaine de vacances (Petites et grandes), les réservations ouvrent 1 mois avant et cela pendant 3 semaines. Elles se clôturent le vendredi de l'avant dernière semaine avant les vacances.

Ainsi, pour les prochaines vacances, les réservations seront :

Période concernée	Ouverture des réservations	Fermeture réservations
Vacances d'Automne *(20/10 au 24/10)*	Lundi 22 Septembre 2025 12h00	Vendredi 10 Octobre 2025 23h59
Vacances de Février *(09/02 au 13/02)*	Lundi 12 Janvier 2026 12h00	Vendredi 30 Janvier 2026 23h59

Vacances d'Avril *(07/04 au 10/04)*	Lundi 09 Mars 2026 12h00	Vendredi 27 Mars 2026 23h59
Vacances de Juillet *(06/07 au 24/07)*	Lundi 08 Juin 2026 12h00	Vendredi 26 Juin 23h59
Vacances d'Août *(17/08 au 31/08)*	Lundi 08 Juin 2026 12h00	Dimanche 17 Juillet 2025 23h59

Toutefois, afin d'être en accord avec le public accueilli, les réservations pour l'espace jeunes sont plus souples. Lorsqu'il reste de la place, nous pouvons prendre votre réservation à la dernière minute. Pour cela, il vous suffit de contacter Raphaël par mail à enfancejeunesse2@mairie-sne.fr
ou SMS au 06-59-07-86-67.

Doit-on fournir un pique-nique pour la journée ?

Oui. Sauf mention contraire, toutes les activités en journée nécessitent un pique-nique.

Comment se passe le transport vers les activités ?

Le transport se fait avec un minibus loué pour l'occasion. Une heure de rendez-vous à l'Espace Jeunes vous sera communiquée en amont et le transport sera assuré par l'animateur.

L’espace Jeunes et son fonctionnement

Sommes-nous obligés de faire l’activité si celle-ci ne nous plaît pas ?

Non, les activités sont proposées mais l’animateur veille cependant à ce que chaque jeune s’intègre dans le collectif. Ainsi, chaque adolescent est fortement convié à participer aux activités en petit ou en grand groupe. Il convient néanmoins de ne pas déranger l’activité si l’on n’y participe pas.

En cas de régime alimentaire particulier, doit-on apporter son propre repas ?

Non. Les menus sont essentiellement élaborés pour convenir à tous les régimes, avec ou sans proposition d’aliments alternatifs.

Puis-je apporter un repas fait maison (Ex : gâteau) pour le partager ?

Pour des raisons d’hygiène, les seuls repas autorisés sur le temps d’accueil de l’Espace Jeunes sont ceux fournis par l’animateur. Pour une occasion particulière si vous souhaitez partager des aliments type bonbons ou boissons, merci de fournir seulement des denrées industrielles pour des raisons de traçabilité.

Les repas type gouter individuel sont autorisés.

Comment peut-on autoriser une tierce personne non renseignée sur le dossier d’inscription, à récupérer un jeune ?

Il est possible d’autoriser une personne :

- Sur une longue durée, en envoyant un mail sous le format suivant à *enfancejeunesse2@mairie-sne.fr* :

« Je, soussigné(e) ……., autorise…….. à récupérer mon enfant…… à la fin de l'Espace Jeune et cela, jusqu'à la fin de l'année. »
Ou
En déclarant une personne sur le portail famille, dans « Entourage familial »

- De manière ponctuelle, en envoyant un SMS indiquant l'identité de la personne récupérant l'enfant au 06-59-07-86-67. Une pièce d'identité pourra être demandée.

Mon enfant doit prendre un médicament pendant le temps d'accueil à l'Espace Jeunes. Est-ce que je peux le laisser le prendre tout seul ?

Non, sauf si ce médicament fait l'office d'un P.A.I. (Projet d'accueil individualisé réservé aux enfants nécessitant un traitement en cas de crises, chocs, allergies…). Sans ce document, un des responsables légaux doit être présent pour veiller à la bonne administration du traitement.

Est-ce que mon enfant peut rentrer tout seul ?

Oui, si vous l'autorisez par mail ou SMS de façon ponctuelle ou sur l'année.

Communication :

Ou peut-on trouver le programme des activités ?

Sur le site de la Commune, Onglet Enfance-Sénior/Espaces Jeunes ainsi que sur le portail famille. Ils sont régulièrement mis à jour. Par ailleurs, un mail d'informations est envoyé à chaque début de semaine pour rappeler la soirée du vendredi.

Il est également disponible en petit format papier directement à l'Espace Jeunes.

Facturation :

Quand dois-je payer l'adhésion annuelle ?

L'adhésion annuelle de 10 euros apparaitra sur la première facture que vous recevrez à partir du moment où votre enfant sera venu au l'Espace Jeunes au moins une fois.

Quand est-ce que les factures sont-elles transmises ?

La facturation est effectuée à chaque petites vacances et concerne la période scolaire et les vacances précédentes. Les factured sont ensuite envoyées selon l'échéancier suivant:

Période 1 (de la rentrée jusqu'aux vacances d'automne non-inclues).	Courant **Novembre**
Période 2 (des vacances d'automne jusqu'aux vacances de fin d'année non-inclues).	Courant **Janvier**
Période 3 (des vacances de fin d'année et jusqu'aux vacances d'hiver non-inclues).	Courant **Mars.**
Période 4 (des vacances d'hiver jusqu'aux vacances de printemps non-inclues inclues).	Courant **Mai**
Période 5 (des vacances de printemps jusqu'au dernier jour d'école).	Fin **juillet ou mi-août**
Période 6 (les vacances d'été)	Courant **septembre.**

Une absence est-elle facturée ?

Oui, sauf en cas de raison médicale avec justificatif.

Mon quotient familial a baissé, pourtant celui-ci n’a pas été pris en compte pour la facturation.

Pour qu’un quotient familial soit pris en compte, il est nécessaire de l’envoyer par mail à enfancejeunesse2@mairie.sne.fr dès réception de celui-ci.